

AFRICAN UNION
الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE
UNIÃO AFRICANA

Telephone: 011 551 0595 Fax: 011 551 02 49 P. O. Box 3243 Addis Ababa, ETHIOPIA www.africanunion.org

CONSEIL EXECUTIF
Huitième Session ordinaire
16 - 21 janvier 2005
Khartoum (Soudan)

EX.CL/208 (VIII)

**RAPPORT INTERIMAIRE SUR LES SOURCES ALTERNATIVES
DE FINANCEMENT DE L'UNION AFRICAINE**

RAPPORT INTERIMAIRE SUR LES SOURCES ALTERNATIVES DE FINANCEMENT DE L'UNION AFRICAINE

I. INTRODUCTION

1. L'Union africaine (UA) et le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) sont fondés sur une vision politique et économique commune et sur la ferme conviction de l'urgente nécessité de réduire la pauvreté et de ce que les pays doivent encourager individuellement et collectivement la croissance et le développement durables tout en participant activement à l'économie mondiale et à la vie politique. Cette vision ne peut devenir réalité que si le continent est en mesure de mobiliser les ressources nécessaires pour mettre en œuvre ses programmes et ses initiatives de développement.

2. Il faut noter que l'Organisation de l'Unité africaine (OUA) a été largement tributaire des contributions statutaires des Etats membres pour financer ses activités, qui, pour la plupart, sont des fonctions d'ordre administratif. Cependant, la création de l'Union africaine a augmenté les besoins opérationnels et l'identification d'autres sources de financement est devenue impérieuse. Des ressources additionnelles de financement sont requises non seulement pour faire fonctionner les différents organes de l'Union, mais également pour mettre en œuvre ses programmes continentaux exécuter ses projets sectoriels contenus dans son Plan stratégique pour 2004-2007.

II. AUTRES PROPOSITIONS DE FINANCEMENT

3. Depuis lors, plusieurs sources de financement ont été proposées, y compris celles proposées par Son Excellence le Président Abdoulaye Wade du Sénégal, à savoir, le prélèvement sur les importations et le prélèvement sur les primes d'assurance. La proposition concernant le Fonds panafricain de solidarité des organisations de la société civile, et autres sources de financement telles que la mobilisation populaire des ressources financières et la mobilisation des ressources par le secteur privé. Pour ce faire, la Conférence des ministres de l'économie et des finances qui s'était tenue en mai 2005 à Dakar (Sénégal) avait examiné les différentes propositions, en particulier celles de S.E. le Président Wade. Ces principales propositions sont résumées comme suit :

Le prélèvement sur les importations

4. S'agissant du prélèvement sur les importations, il est proposé de prélever 0,2 pourcent sur la valeur de toutes les importations de biens de consommation, à l'exception des dons et des exemptions, payable par l'importateur. Ce prélèvement est considéré comme une partie des droits de douane, collecté au profit de l'Union africaine par les services des douanes des Etats membres et transféré au compte bancaire de l'Union africaine par les banques nationales des différents Etats. Ce taux retenu de 0,2% a l'avantage d'être très minime (il n'ajoute pas un gros montant à la valeur des importations) et peut être collecté grâce aux mécanismes déjà existants.

Le prélèvement sur les primes d'assurance

5. En ce qui concerne la proposition de prélever sur les primes d'assurance, le principe consiste à prélever 0,2 pour cent ou plus sur les primes d'assurance au moment

du paiement de la police d'assurance par les citoyens africains et les entreprises opérant en Afrique.

6. La Conférence des ministres de l'économie et des finances (CAMEF) s'est félicitée de ces propositions d'autres sources de financement et a décidé que les propositions du Président WADE soient présentées aux Etats membres avant juillet 2005, une fois que les documents auront été traduits dans les quatre (4) langues de travail de l'Union. Les Etats membres, les CER, et la société civile doivent être ensuite impliqués dans l'examen de ces propositions. La Commission, pour sa part, a distribué les propositions aux Etats membres en août 2005 leur demandant de soumettre leurs commentaires. Depuis lors, la Commission a reçu des commentaires des Etats membres suivants : Burundi, Gambie, Ghana, Kenya, Namibie, Tunisie et Zambie.

III. COMMENTAIRES DES ETATS MEMBRES

7. **Le Burundi** : Tout en accueillant favorablement les propositions, le Burundi a indiqué que le prélèvement sur les primes d'assurance ne sera pas rentable vu le faible degré et le bas niveau de développement de l'industrie de l'assurance. Cependant, le Burundi préfère l'imposition d'un prélèvement sur les importations hors union, qui doit être accompagné de l'harmonisation des tarifs. Ce prélèvement pourrait augmenter le coût des importations, ce qui peut réduire le niveau des importations et partant, les recettes.

8. **La Gambie** : a fait valoir que les deux propositions de prélever 0,2 pour cent sur les importations hors Union, et 0,2 pour cent sur les primes d'assurance ne seront ni rentables ni équitables. Ces prélèvements ne feront pas sentir l'efficacité à cause du lien entre la taxe et les dépenses ; les systèmes de taxe varient largement en Afrique et les niveaux d'efficacité ont également tendance à varier d'un pays à l'autre ; la taxation des importations ne garantit pas l'efficacité du système ; elle augmente plutôt les coûts des importations surtout pour les économies ouvertes et les pays sans littoral. La Gambie a également fait remarquer qu'en Afrique, le secteur privé est confronté aux risques et aux coûts élevés de telle sorte qu'imposer un prélèvement sur la prime d'assurance augmenterait le coût de l'assurance contre les risques et compromettrait le développement. S'agissant de l'équité, la Gambie estime que les deux propositions constitueraient un fardeau pour d'autres pays ; par exemple, un prélèvement sur les importations représenterait plus que le double de la contribution de la Gambie et le prélèvement sur les primes d'assurance représenterait une lourde charge pour l'Afrique du Sud (80% de sa contribution), qui a un marché d'assurance bien développé en Afrique.

9. En conclusion, la Gambie propose que la contribution continue d'être sur la base du barème calculé en fonction du PIB de chaque pays et que ce pays prenne la responsabilité de décider des voies et moyens de collecter ces contributions.

10. **Le Ghana** a indiqué qu'il soutient les deux propositions de prélever sur les importations hors union et sur les primes d'assurance.

11. **Le Kenya** : a recommandé que l'UA constitue un groupe d'experts des Etats membres de l'UA qui examinera en détail les propositions en tenant compte des

circonstances nationales et des engagements au niveau régional. Ce groupe fera des recommandations à la CAMEF.

12. **La Namibie** quant à elle, a proposé d'adopter un mode de financement qui réponde aux critères de la transparence, de l'autonomie financière, de la stabilité dans les procédures et de l'équité dans les contributions. Les autorités namibiennes estiment que les prélèvements sur les importations hors union et sur les primes d'assurance pourraient être les meilleures options, mais elles ont mis en garde contre le risque que l'Etat concerné s'approprie ces fonds en temps de difficultés, et ont également souligné la nécessité de faire des changements dans la législation fiscale. Elles ont indiqué en outre qu'en termes d'équité, la charge pèserait sur les pays ayant des fardeaux économiques et ceux ayant des économies ouvertes, où le commerce hors union est plus élevé. Les pays ayant des problèmes de devise étrangère auront eux aussi des difficultés.

13. En conclusion, les autorités namibiennes ont souligné l'importance pour les Etats membres de mener des consultations sur les propositions.

14. **La Tunisie** a indiqué, pour sa part, que les deux propositions ne sont pas acceptables car cela affecterait le fisc.

15. **La Zambie** a émis des réserves quant aux deux propositions. Les autorités ont estimé qu'un prélèvement sur les primes d'assurance pourrait ne pas être une source sûre de revenu dans les pays ayant une industrie faible de l'assurance et que l'imposition d'un prélèvement sur les importations de hors union donnerait lieu à un important travail à effectuer en ce qui concerne le niveau des tarifs, le mécanisme de collecte, qui doit collecter et le mécanisme de partage, le cas échéant. En conclusion, les autorités zambiennes ont indiqué qu'une analyse plus approfondie doit être effectuée sur les incidences et les conséquences de ces propositions.

IV. LA VOIE A SUIVRE

16. Les commentaires reçus jusque-là sont variés et, dans certains cas, sont accompagnés de recommandations spécifiques. La Commission voudrait accorder plus de temps aux autres Etats membres pour leur permettre de préparer leurs commentaires et elle en fera la synthèse une fois qu'elle les aura reçus. La Commission convoquera ensuite une réunion d'experts en mars 2006, en vue d'examiner ces commentaires et de faire les recommandations appropriées, qui seront soumises à la Conférence des ministres africains de l'économie et des finances en avril 2006. La décision de la CAMEF sera par la suite soumise à l'attention du Sommet en juin 2006.

Proposition du Conseil économique, social et culturel (ECOSOCC)

17. A sa réunion tenue le 30 mars 2005 à Addis-Abeba, l'ECOSOCC a adopté la Résolution 01/ECOSOCC/AU/05 demandant à la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement d'instaurer une taxe de cinq dollars des Etats Unis (5\$EU) sur chaque billet d'avion acheté pour les itinéraires inter-Etats africains de dix dollars des Etats Unis (10 \$EU) sur chaque billet d'avion acheté pour les

itinéraires de tous les vols entre l'Afrique et les autres continents. Ces ressources doivent être collectées au profit de la Commission de l'Union africaine. L'ECOSOCC demande que cette proposition soit soumise à l'attention de la sixième Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement à Khartoum (Soudan).

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

2005

Rapport Interimaire sur les Sources Alternatives de Financement de l'Union Africaine

Union Africaine

Union Africaine

<http://archives.au.int/handle/123456789/3403>

Downloaded from African Union Common Repository